

LA RIVE

12
Mars 2021

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr/>

Edito:

Un an déjà! Il y a un an débutait une tranche de notre vie à nulle autre pareille: se retrouver confinés chez nous sans la possibilité d'aller et venir comme nous le voudrions... Et puis une longue série angoissante de gens mourant par la faute de ce virus... Des proches que nous ne pouvons plus embrasser et serrer dans nos bras... Des tas d'activités qui font la saveur de nos vies, que nous devons abandonner... Enfin bref, l'enfer sur terre...

Et puis il y a eu aussi ces élections municipales qui nous ont beaucoup déçus, non par leur résultat, mais par l'attitude de certaines personnes qui n'ont pas accepté qu'on remette en cause leur honnêteté politique... Au demeurant, la fureur qu'ont déclenché mes propos prouve bien que j'avais mis le doigt sur ce quelque chose de sensible: les élections ont été le théâtre d'un règlement de comptes qui n'avait rien à voir avec la politique municipale... Et notre candidat Maire en a fait les frais... Mais comme l'a dit notre ancien Président François Hollande, le bon choix, c'est toujours celui des électeurs...

Mais tout cela, c'est du passé, et il va bien falloir que les choses retrouvent leur rythme normal. Il va bien falloir mettre un mouchoir sur nos petites rancœurs et réanimer notre village qui en a bien besoin... Déjà, des visages se dérident et la convivialité reprend ses droits. Et si on n'est pas prêt d'oublier, il faudra bien vivre avec...

Conseil Municipal du Vendredi 5 Mars 2021...

Le vendredi 5 Mars 2021, le Conseil Municipal d'Ugny le Gay se réunissait à la demande de Madame la Maire pour débattre autour de deux sujets:

_la réalisation d'un plateau de sécurité pour réduire la vitesse sur la Place de l'Église.

_le «Débat d'Orientation Budgétaire» préparant le vote du Budget 2021.

1. Réalisation d'un plateau de sécurité pour réduire la vitesse sur la Place de l'Église...

Pour préparer ce sujet, il semblerait que Madame la Maire et son adjointe aux travaux, Madame Ferot, aient consulté Monsieur Jean-François MOYARD, Technicien Territorial Principal de 2ème Classe à la Voirie Départementale, afin de lui demander conseil sur le sujet... Peut-être aussi, parce que le temps presse... La subvention ayant été versée à la commune pour réaliser ces travaux, le Conseil Départemental serait en droit d'exiger aujourd'hui que les dits travaux soient réalisés...

Madame la Maire évoque également la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet... En effet, lors de la précédente mandature, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie avait été confiée à Monsieur Dominique Marcotte, conducteur de travaux dans le civil et donc hautement qualifié pour assumer cette mission. N'ayant pas été réélu, le Conseil Municipal doit donc recruter un maître d'œuvre qu'il faudra naturellement rémunérer. Madame la Maire propose que ce soit l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne) qui soit maître d'œuvre des futurs travaux... Elle évoque la somme de 270 euros comme coût de la prestation...

A travers l'intervention de Monsieur Moyard, la Voirie Départementale exige une réponse rapide pour la date de mise en chantier de ce projet qui aurait dû être réalisé en septembre 2018... Une demande de dérogation a été demandée pour différer son exécution mais elle ne

saurait perdurer éternellement...

Madame la Maire propose de débattre sur le maintien de ce projet, en précisant que si le projet est abandonné, la subvention devra être remboursée au Département... Il faudra déposer un nouveau projet et une nouvelle demande de subvention... Pour rappel, Madame la Maire et son adjointe précisent que le coût global de ce projet était estimé à 42 069,16 euros...

Madame la Maire évoque également la lettre que lui a envoyée un riverain de la place, dans laquelle il évoque la vitesse excessive de certains automobilistes qui mettent en danger la vie de ses enfants et de tous ceux du village qui viennent prendre le bus scolaire. Ceci afin de presser la municipalité de «faire quelque chose» pour réduire la vitesse des irresponsables...

S'ensuit alors un débat où chacun exprime son point de vue, parfois d'ailleurs d'une façon assez confuse dans un brouhaha où chacun discute en aparté.

Trois idées maîtresses ressortent de ce débat:

_le projet de plateau tel qu'il est présenté oblige à casser une partie de la voirie déjà installée... C'est jugé inacceptable pour les contribuables que nous sommes...

_Pour casser la vitesse plus en amont, il faudrait trois plateaux ralentisseurs avant d'arriver sur la place, sur les trois voies qui font intersection sur la place de l'église...

_on projette également de mettre des feux tricolores de chaque côté des plateaux avec des boutons d'appel pour les piétons...

Madame la Maire soumet l'abandon du projet de plateau de sécurité au vote. Huit conseillers votent pour l'abandon du projet, deux votent contre...

Elle invite tous les conseillers à participer à la prochaine réunion qu'elle organisera à ce sujet avec Monsieur Moyard, responsable de la voirie départementale pour la région de Chauny, et les gens de l'ADICA, agence qui sera maître d'œuvre pour le futur projet...

Certains conseillers se demandent si la maîtrise d'œuvre ne pourrait pas être assumée par le conseil lui-même. Madame la Maire objecte qu'aucun conseiller n'est suffisamment compétent pour assumer ce rôle. L'un d'eux se permet d'ajouter: «... Au moins, avec l'Adica ça sera fait dans les règles...». Peut-être une allusion au travail qu'a effectué l'ancien adjoint au Maire qui s'est occupé du dossier?...

2. Débat d'orientation Budgétaire...

Madame la Maire ouvre les débats en invitant les conseillers à proposer les projets d'investissement qui pourraient être inscrits au budget de la commune...

_ **Radars pédagogiques...** Madame FEROT propose d'installer des radars pédagogiques dans le village afin de faire respecter les vitesses imposées aux automobilistes...

Un coût de **1 100 euros** est avancé. On demande quel sera le coût d'entretien... Le responsable de la voirie départementale serait défavorable à la pose de ces radars sur les routes d'Ugny le Gay, ce qui a mis Madame Férot en colère car le village de Villequier-Aumont en a installé trois sur son territoire.

_ **Système de vidéo-surveillance...** Madame Ferot a fait établir des devis pour équiper le village de caméras de vidéosurveillance... Les devis vont de «très peu cher» à «très cher», avec des systèmes très sophistiqués. On fait remarquer qu'il faut un prestataire proche du village, afin de réduire les difficultés en cas de maintenance ou de réparation... Madame la Maire note que ce projet ne pourra pas être inscrit au budget avant l'année prochaine...

_travaux d'aménagement et d'équipement du village...

Au niveau voirie, il serait utile de repeindre les passages piétons, et même d'en créer à des endroits où il y a une circulation piétonne, notamment pour rejoindre l'arrêt de bus. On fait remarquer que ça pourrait être le travail de l'employé communal, car à Chauny, ce sont les services techniques de la ville qui effectuent cette tâche. Madame la Maire s'y oppose, arguant que la sécurité de l'employé communal ne pourrait être garantie si on le fait travailler au milieu de la chaussée...

Madame la Maire propose également l'installation d'un composteur au cimetière, la poubelle de celui-ci n'ayant pas été ramassée par le service de collecte des déchets de l'agglomération... Elle propose également la création d'un boulodrome, bien qu'un conseiller juge cet équipement parfaitement inutile...

Parallèlement à ces projets, le chantier de réhabilitation de la Mairie suit son cours, ainsi que sa mise aux normes... Des plans ont été établis, il s'agit maintenant de chiffrer avec précision le montant total des travaux à effectuer... Un conseiller réclame qu'on se penche sérieusement sur l'accès PMR de la Mairie et de l'Église. Des solutions existent qui doivent rapidement être mises en place...

3. Questions diverses...

Cette rubrique n'a pas été proposée par Madame la Maire, mais je rapporte dans celles-ci tous les sujets qui ont été abordés durant ce Conseil...

On a de nouveau parlé de l'entretien de l'aire de jeu... Pourquoi cette aire n'est entretenue ni par l'employé communal, ni par l'entreprise Wallon, responsable de l'entretien de la place?... Madame la Maire profite de cette question pour informer le Conseil que l'entreprise Wallon cesse ses activités, et qu'elle a demandé des devis à deux autres entreprises dont elle attend la réponse... Il s'ensuit donc inévitablement un long réquisitoire sur le travail de l'employé communal, sur son attitude vis à vis de l'autorité, sur l'impossibilité pour lui de faire le travail si on ne lui en donne pas les moyens... On évoque aussi le fait que si on décidait de l'équiper correctement, il y a certainement des subventions pour aider la commune à investir dans du matériel fiable et sérieux...

On a aussi évoqué la vente du terrain communal, face à la ferme de la Croisette... Ce terrain pourrait être vendu comme terrain à bâtir. Des conseillers ajoutent qu'il avait été réservé pour en faire un cimetière, mais que maintenant c'est interdit. On n'a plus le droit de faire des cimetières si près des habitations...

Madame la Maire informe le conseil que le projet d'installation d'une antenne téléphonique à La Neuville en Beine a été abandonné... Le propriétaire du terrain sur lequel devait être érigée cette antenne a finalement refusé son implantation, apparemment pour des raisons sanitaires, redoutant l'effet nocif des ondes sur la population... Une deuxième proposition a donc vu le jour, de l'installer derrière le calvaire, à l'intersection des CD 35 et 56, au lieu-dit le champ Chanson... Cependant, la prime à l'installation de cette antenne devait être de 1500 euros... Elle aurait été rabaisé à 800 euros... Ce projet est suspendu à l'accord du propriétaire de vendre le terrain...

Deux situations sont évoquées lors de ce Conseil municipal d'une façon assez scandaleuse... Un conseiller municipal s'est permis de comparer une habitation à un « casse de voitures » sous prétexte que le propriétaire stocke un certain nombre de véhicules sur sa propriété... Il a même poussé la comparaison, d'une façon implicite, à un dépôt d'ordures, car il y a entreposé un vieux matelas... Il a récidivé pour une autre propriété en ruine, en déclarant que des rats gros comme des lapins envahissaient le quartier en provenance de celle-ci...

Heureusement, Madame la Maire a coupé court à ses allégations diffamantes en faisant remarquer que ses affaires étaient d'ordre privé, et qu'elles n'étaient pas du ressort du Conseil municipal...

Mais verra-t-on un jour, sous la poussée de ce genre de comportement fascisant, le conseil municipal d'Ugny le Gay devenir un tribunal d'inquisition?...

Le bilan financier de la commune pour l'année 2020...

Comme chaque année, avant d'établir le budget primitif pour l'année à venir, le Conseil municipal doit valider le bilan financier de l'année antérieure: celui-ci est présenté aux conseillers municipaux sous le titre de Compte administratif... Ce sont, pour faire simple les comptes issus des dépenses et des recettes qu'a « ordonnés » Madame la Maire et qui doit être identique au compte de gestion du trésorier public qui paye et encaisse ce que les Maires dépensent et reçoivent au nom de la commune. Ceci car les Maires n'ont pas le droit de manipuler l'argent des contribuables: c'est la sacro-sainte loi, en comptabilité publique, de la séparation des pouvoirs de l'ordonnateur et du comptable...

Que dire du bilan financier de la commune pour 2020? D'abord que la commune est déficitaire! Et c'est la première fois depuis des lustres que nous avons dépensé plus que ce que nous avons encaissé: **155 001,60** euros en dépenses et **152 896,70** euros en recettes... Certes la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 19 244 euros, mais l'investissement accuse un déficit de **21 348 euros**... Qu'on se rassure, il n'y a pas encore péril en la demeure, car les économies faites sur les budgets des années précédentes permettent de combler la différence. Mais la situation devient extrêmement préoccupante, car d'année en année, les marges de manœuvre s'amenuisent et obèrent les capacités d'investissement de la commune... Déjà, en 2019, c'était la section de fonctionnement qui était déficitaire (128 397 euros en dépenses pour 127 623 euros en recettes). La section d'investissement était en excédent (23 478 euros en dépenses pour 42 877 en recettes), mais seulement parce que nous avons reçu les subventions pour le plateau de sécurisation de la place de l'Église, d'un montant de 19 982 euros... Qu'il va falloir rembourser d'ailleurs car le projet a été abandonné...

Alors, comment en est-on arrivé là?...

Dans les années 2 000, l'excédent budgétaire était environ de 25% des recettes dans les meilleures années... Dans les années 2010 cet excédent est descendu aux alentours de 10 %... Aujourd'hui, nous peinons à dégager un excédent de plus de 5 %... Qu'est-ce qui a changé? Pas assez de recettes ou trop de dépenses ?...

Au niveau des recettes celles-ci ont augmenté régulièrement depuis 20 ans, passant de 79000 euros en 2 000 à 123 000 euros en 2019 (chiffres provenant du site gouvernemental des collectivités locales, à la rubrique comptes individuels des communes, en accès libre pour tout citoyen)...

Alors si ce ne sont pas les recettes qui ont baissé, ce sont les dépenses qui ont augmenté?... Et bien oui, apparemment, beaucoup de postes de dépenses ont explosé! A commencer par les salaires du personnel communal: de 13 415 euros en 1995 on est passé à 33 760 euros... Les indemnités des élus ne sont pas en reste non plus puisque elles passent de 8 662 euros en 1995 à 21 389 euros en 2021. Attention, en faisant ces remarques, je ne traite aucunement ceux qui perçoivent cette juste rémunération de «voleurs» comme le prétend de façon diffamatoire un de mes détracteurs... Mais ces augmentations importantes expliquent objectivement la hausse des dépenses... Et malheureusement, elles ne sont pas les seules... La part de budget versée à la communauté d'agglomération, elle aussi, a sacrément augmenté: de 5 919 en 2008, on verse en 2020, 22 151 euros... Certes, cette augmentation est due en partie à la cotisation SDIS (service incendie), qui est passée elle de 1036 euros en 1995 à 4 459 euros en 2015, et qui est maintenant payée par l'agglomération, mais d'autres dépenses sont aussi en cause dans cette augmentation... La liste est donc longue de dépenses qui ont flambé en l'espace d'un quart de siècle... Plutôt que de les énumérer toutes voici un tableau qui synthétisera les principaux postes qui ont subi les plus fortes augmentations au cours des 25 dernières années:

Postes ayant augmenté	1995	2001	2020
Eclairage Public (Useda)	1930 €	3612 €	6872 €
Impression & photocopie	325 €	1091 €	3280 €
Chauffage Mairie	277 €	1571 €	2002 €
Assurance	576 €	852 €	1792 €
Subvention au Comité des Fêtes	1500 €	3000 €	4500 €
Subvention au CCAS	600 €	1000 €	5000 €
Charges de personnel	13415 €	13080 €	33760 €
Indemnités des élus	8662 €	9122 €	21389 €
Versement à l'agglomération	0 €	5919 €	22151 €
Total	27285 €	39247 €	100746 €

4500 euros c'est la somme qui a été versée en 2019, puisque pour le Comité, rien n'a été versé en 2020.

Versement à la communauté datant de 2005, puisqu'en 2001, on ne payait encore rien....

Nous venons d'analyser succinctement l'évolution des dépenses et des recettes au cours de ces 25 dernières années, qui démontre qu'effectivement les dépenses ont significativement augmentées. Mais est-ce la seule raison de la fragilisation de nos deniers publics?... Car à côté de cette analyse, on peut utilement interroger une deuxième série de chiffres: celles des **ratios de structures**...

Ce sont des éléments qui permettent de comparer les données du budget d'une commune avec les moyennes calculées à partir de données issues des communes de la même importance, pour Ugny le gay, avec l'ensemble des communes de moins de 1 000 habitants (ce qu'en langage technique on appelle sa strate)... Et en regardant de plus près ces ratios, on s'aperçoit que ce ne sont pas les dépenses qui pèchent, mais les recettes!

Et le premier poste largement en dessous de la moyenne c'est l'aide de l'État! 162 euros par habitant pour Ugny le Gay, contre 203 euros par habitant pour la moyenne de la strate... Le deuxième, c'est le produit des services du domaine : 0 euros pour Ugny, 81 euros pour la moyenne de la strate... La commune d'Ugny le Gay ne rééquilibre ces comptes qu'avec les impôts et les taxes: 435 euros par habitant contre 356 euros pour la moyenne nationale... Impôts et taxes qui représentent d'ailleurs plus de deux tiers de ses recettes...

Nous voyons donc que les marges de manœuvre sont très étroites et que les contribuables locaux sont largement sollicités pour équilibrer nos ressources! Nous allons donc nous retrouver dans une situation très délicate si nous laissons filer indéfiniment nos dépenses... Il faut absolument trouver les moyens de faire des économies si nous voulons retrouver des marges de manœuvre pour dégager un excédent budgétaire qui nous permettra d'investir dans des projets ambitieux! Le Conseil Municipal saura t-il faire preuve de courage et de discernement pour redresser la barre?...